COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL 15 septembre 2021

<u>PRESENTS</u>: Messieurs Jean-Jacques LAVALLADE, Sylvain BREGEON, Jean-Pierre TRIJAU, Jacques MORELLET, Mesdames Valérie DUTROP, Carla KEIMPEMA, Nolwen DESGRANGES.

<u>ABSENT</u>: Madame Catherine PEROUX, Messieurs Richard ZUCCHI (a donné pouvoir à Monsieur Jean-Jacques LAVALLADE), David BRIMEAUD, Michel COURARIE

Le Conseil Municipal s'est réuni le 15 septembre 2021 à 21h00, en séance ordinaire, à la Mairie, sur convocation de M. Jean-Jacques LAVALLADE, adressée à tous les conseillers le 9 septembre 2021 et affichée le même jour.

ORDRE DU JOUR:

- Ambassadeur COVID
- Validation divers devis
- Prix chemins
- Bail Boulangerie
- Questions diverses

Le secrétaire de séance est Monsieur JP TRIJAU.

1/ AMBASSADEUR COVID

La préfecture demande à chaque structure, organisation ou évènement de se doter d'ambassadeursréférents COVID-19. La tache de ces ambassadeurs sera : de faciliter la mise en œuvre des protocoles sanitaires ; de communiquer avec la délégation départementale de l'agence régionale de santé (DD-ARS), la Caisse Primaire d'Assurance Maladie (CPAM), et les services de l'Etat ; d'accompagner les cas positifs et les personnes contacts et faciliter leur orientation ; d'aider au déploiement des autotests.

Ces ambassadeurs-référents devront suivre une formation de deux heures en ligne, relative à l'exercice de leurs missions (disponible sur la plateforme de l'EHESP: https://www.tap-ehesp.fr), validée sous forme de réussite à un quizz, donnant accès à un certificat délivré par l'EHESP.

De manière prioritaire, sont concernés les acteurs et les lieux suivants :

- Le tourisme (campings, hôtels, centres de vacances, colonies de vacances);
- La jeunesse (centres aérés, structures d'accueil d'enfants, etc.);
- Les manifestations suscitant du brassage (festivals, spectacles, etc.);
- Les secteurs employant des travailleurs saisonniers ;
- Les établissements de plein air ;
- Les entreprises et structures du service

Le Conseil, après discussion, considère que la commune de Bussière-Badil n'est, pour le moment, pas concernée par la nomination d'ambassadeurs COVID.

2/ VALIDATION DIVERS DEVIS

Devis de Bulteau Marc d'un montant de 3433,08 € pour les volets de l'immeuble Barbot/Ferris. Devis de JP Julien d'un montant de 12828,12 € concernant la création d'un vestiaire/douche/WC dans le hangar des cantonniers.

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré, valide à l'unanimité des présents (Monsieur Jean-Jacques LAVALLADE ayant le pouvoir de Monsieur Richard ZUCCHI) le devis de Bulteau Marc d'un montant de 3433,08 €.

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré, valide à l'unanimité des présents (Monsieur Jean-Jacques LAVALLADE ayant le pouvoir de Monsieur Richard ZUCCHI et Madame Carla KEIMPEMA n'ayant pas pris part au vote) le devis de JP Julien d'un montant de 12828,12 €.

3/ PRIX CHEMINS

Jusqu'à ce jour le prix des chemins est de 0,15 €/m2

Les membres du Conseil Municipal acceptent la proposition de Monsieur le Maire de conserver ce tarif.

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré, fixe à l'unanimité des présents (Monsieur Jean-Jacques LAVALLADE ayant le pouvoir de Monsieur Richard ZUCCHI et Madame Carla KEIMPEMA n'ayant pas pris part au vote) le prix des chemins à 0,15 €/m2.

4/ BAIL BOULANGERIE

L'avocate de la commune est Madame SOULIER. Elle travaille sur le bail devant être signé avec le nouveau boulanger.

Il est entendu que les frais d'investissement sont à la charge de la Commune et les frais de fonctionnement à la charge du locataire.

Le loyer est fixé à 250,00 € HT/mois. Le Conseil Municipal propose que les 6 premiers mois soient gratuits.

La Commune prendra en charge l'électricité pendant les 3 premiers mois. La commune participera aux frais d'installation de l'enseigne.

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité des présents (Monsieur Jean-Jacques LAVALLADE ayant le pouvoir de Monsieur Richard ZUCCHI) :

- que le loyer de la boulangerie soit fixé 250,00 € HT/mois ;
- que le locataire ne commencera à payer le loyer que 6 mois après la date officielle d'installation dans le local ;
 - que la commune prendra à sa charge la consommation d'électricité pendant 3 mois ;
 - que la commune participera aux frais d'installation de l'enseigne.

5/ QUESTIONS DIVERSES

- La **FNACA** a souffert de la période COVID 19 et souhaiterait que les communes puissent leur octroyer une subvention.
- Ecole : dans le cadre du plan de relance, la commune fait l'achat de tablettes pour les écoles, une subvention est demandée. Si elle est acceptée, la somme de 3500 € sera accordée par l'état. Le conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité des présents (Monsieur Jean-Jacques LAVALLADE ayant le pouvoir de Monsieur Richard ZUCCHI) cette procédure d'achat de tablettes et de demande de subvention.
- Demande de plusieurs habitants de Bussière pour positionner un **panneau STOP** sur la route venant de Chez le Rat/Chez Gaillet (VC306) au niveau de l'intersection avec la Route du Lavoir (C202) juste avant le cimetière.
- Plusieurs administrés souhaiteraient la création d'une aire de jeu de pétanque et la pose d'un meuble pour partager des livres en libre-service. Ce meuble pourrait être positionné soit sous le

auvent de la mairie ou soit près des commerces.

- Le Département a fait une demande de **stockage de copeaux** derrière les commerces. Les habitants de Bussière, qui en ont besoin, pourront utiliser ces copeaux.
- Le service voirie de Département était à Bussière récemment et les points suivants ont été discutés : le panneautage pour les semi-remorques (surtout ceux de Périgord Farine se rendant à Busserolles), la zone 30 et le passage piéton devant l'Auberge des Arts, le positionnement des panneaux « sens interdit » au carrefour de Busserolles, et les ralentisseurs à mettre aux normes (surtout ceux devant la Mairie et sur la route de Busserolles). Pour ces travaux la subvention 50% sur les amendes de police pourrait être obtenue.
- Le cantonnier en vacances est revenu et un **programme de défrichement** a donc été mis en place à partir de la semaine du 20 septembre. Les chemins encombrés par les ronces vont bientôt être nettoyés en particulier le chemin près de la Croix de l'Autel pour lequel des plaintes sont remontées.
- Mise aux normes de la **station d'épuration** (compétence de la ComCom) : Bussière n'est malheureusement pas en tête de liste.
- La possibilité d'organiser la **Foire des Fruits d'Automne** (dimanche 24 octobre 2021) a été évoquée. A vérifier que l'association de la Chasse (qui devait l'organiser l'année dernière) est toujours partante pour cette année et à vérifier avec la sous-préfecture le protocole sanitaire COVID 19 à mettre en place.
- Remarque concernant le **matériel commandé pour la cantine** qui n'arrive pas vite (commande effectuée mi-juillet).

LA SEANCE EST LEVEE A 22h25